

Fiche Technique : les éditions



Qu'apporte le réseau MOPA ?

La plupart des offices de tourisme financent leurs éditions de guides de ville, d'hébergements ou d'animations par de la publicité locale, commercialisée par des équipes dédiées au sein de chaque Office.

Il n'est pas facile, pour un office de tourisme, de capter des annonceurs interdépartementaux situés en dehors de son territoire (événementiels...), régionaux (infrastructures, parcs d'attraction...) ou même nationaux (compagnies aériennes...).

Pour les annonceurs, le réseau d'offices de tourisme aquitains ou picto-charentais, constitué par la MOPA, permet d'offrir au marché publicitaire un ensemble cohérent de supports d'informations touristiques avec une couverture régionale puissante.

Pour les offices de tourisme qui rejoignent le réseau MOPA, c'est l'opportunité de capter des nouveaux annonceurs dont le siège est en dehors du territoire de l'office et de développer des recettes publicitaires extra-locales complémentaires.

Quelles éditions/guides peuvent figurer dans l'offre du réseau MOPA ?

Quatre critères sont à prendre en compte :

- La qualité éditoriale et de présentation du support : l'annonceur régional est en général sensible au contexte éditorial et créatif dans lequel est insérée sa campagne de publicité.
- La saisonnalité : l'idéal est de sélectionner une « parution hiver » (décembre-janvier, préparation de la saison) et une « parution saison » (printemps-été, pendant le séjour)
- Le nombre d'exemplaires distribués : plus la diffusion est importante, plus l'audience (nb. de prises en main) du support est forte.
- Les formats A4 / A5 ou les formats magazines sont à privilégier, mais les formats 210/105 sont envisageables : la régie Médiatourisme adaptera les créations aux bons formats.

Quelle diffusion offre le réseau MOPA au marché publicitaire ?

Les campagnes de publicité sont diffusées dans les guides des offices de tourisme du réseau MOPA, sur une base de 750 000 à 1 M. d'exemplaires.





Quels sont les produits publicitaires proposés par le réseau MOPA ?

La régie était à l'origine partie sur une offre géomarkétée. Devant la difficulté de vendre par secteur, la régie MédiaTourisme commence par travailler par petites zones moins étendues et par zone de chalandise pour certains annonceurs.

Quels sont les formats et les emplacements commercialisés ?

Le format de publicité commercialisé par le réseau est la pleine page quadri intérieure.

Les emplacements préférentiels sont les suivants : 2^{ème} page quadri / 3^{ème} et 4^{ème} de couverture, selon les disponibilités indiquées par chaque office de tourisme.

Les documents sont fournis par la régie du réseau à chaque office de tourisme, au bon format et dans les dates de bouclages programmées par chaque OT.

La régie MédiaTourisme a la charge d'adapter les formats des documents (21/0, A4, A5)

Quels sont les tarifs de publicité ?

La page quadri est proposée à un tarif brut d'environ 30 € le CPM (coût pour 1000 diffusés)

Une majoration de 30 % est appliquée pour la deuxième et troisième de couverture, une majoration de 50 % pour la quatrième de couverture.

Comment est certifiée la diffusion des éditions de chaque office de tourisme ?

Chaque office de tourisme certifie sur l'honneur la réalité de sa diffusion et envoie la facture et bordereau d'impression des éditions concernées à la MOPA et la régie MédiaTourisme.

